



Société de protection  
des forêts contre  
les insectes et maladies

*Pour diffusion immédiate*

## 111 500 HECTARES DE FORÊTS SERONT TRAITÉS PAR LA SOPFIM

**Québec, le 12 mai 2020** - La SOPFIM (Société de protection des forêts contre les insectes et maladies) protégera cet été environ 111 500 hectares de forêts infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Ainsi, le programme de protection des forêts contre la TBE, initialement prévu pour couvrir 665 000 hectares, sera ajusté pour tenir compte du contexte sanitaire prévalant au Québec. Les interventions auront lieu dans les régions de la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Les efforts de la SOPFIM permettront de réaliser le programme initialement prévu pour protéger la forêt privée (18 000 hectares) tout en intervenant dans certains peuplements en forêt publique (41 000 hectares) et en protégeant certains investissements sylvicoles effectués au cours des dernières années (47 100 hectares) de même que certains vergers à graines essentiels aux programmes de reboisement du Québec et certains dispositifs expérimentaux.

Pour ce qui est de la Côte-Nord, environ 12 550 hectares seront traités. Dans le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 9 790 hectares seront traités, alors qu'au Bas-Saint-Laurent, 53 560 hectares et, finalement en Gaspésie, 35 640 hectares seront traités.

Rappelons que les objectifs de protection de la SOPFIM consistent à maintenir les peuplements ciblés en vie même si les défoliations causées par la TBE réduisent de façon significative la croissance des arbres hôtes. Les plus récents résultats scientifiques ont montré que l'objectif de maintien des arbres en vie peut être atteint en sautant une année d'intervention. Ces résultats, publiés dans la revue internationale *Forest Ecology and Management* en 2019, ont été obtenus dans le cadre d'une étude qui vise à mettre en place un système de rotation des peuplements traités (1 an sur deux) pour faire face au pic de l'épidémie durant lequel les ressources humaines et matérielles ne permettront pas de traiter à chaque année tous les peuplements ciblés. Il est important de noter qu'en période normale, les interventions aériennes de la SOPFIM couvrent un maximum de 6 % de la superficie infestée par l'insecte, et donc, ne peuvent viser à influencer le cours de l'épidémie. Les épidémies de TBE représentent un phénomène naturel de régulation de la succession forestière qui, malheureusement, interfère sur les intérêts d'utilisation du territoire forestier par la société.

... 2

Les pulvérisations aériennes seront majoritairement effectuées par hélicoptère et auront lieu de la fin mai au début du mois de juillet. Seul l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis*, variété *kurstaki*, communément appelé *Btk*, sera utilisé pendant ce programme. Toutes les études scientifiques révèlent que le *Btk* est sécuritaire pour la santé humaine, les animaux, la végétation et l'environnement. De plus, il est homologué par Santé Canada.

Rappelons que la SOPFIM réalise des pulvérisations aériennes contre la TBE depuis 2009 sur la Côte-Nord, depuis 2010 au Saguenay–Lac-Saint-Jean, depuis 2014 au Bas-Saint-Laurent et finalement depuis 2015 dans la région de la Gaspésie. L'équipe de la SOPFIM a comme objectif de maintenir en vie les arbres présents dans les aires admissibles infestées le temps que l'épidémie passe.

Les personnes qui aimeraient en savoir davantage sur les projets de la SOPFIM peuvent consulter le site Internet [www.sopfim.qc.ca](http://www.sopfim.qc.ca), nous contacter par courriel à l'adresse [sopfim@sopfim.qc.ca](mailto:sopfim@sopfim.qc.ca) ou par téléphone au 1 877 224-3381.

La SOPFIM est un organisme privé à but non lucratif, administré conjointement par le gouvernement et l'industrie forestière du Québec. Seul organisme reconnu dans la lutte biologique contre les ravageurs forestiers au Québec, la SOPFIM a pour mission d'offrir des services spécialisés de lutte contre les insectes qui menacent les forêts, l'agriculture et la santé humaine.

– 30 –

Source : Isabelle Lapointe  
Directrice des ressources humaines et des communications  
En télétravail : 418 261-3325  
Ligne sans frais : 1 877 224-3381